

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05/12/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 05 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de DUVY légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : André DALLE ; Olivier FADDA ; Claudine HUBERT ; Frédéric LENZ ; Olivier MONTREUIL ; Éric OBJOIS ; formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents excusés : Caroline BOUFFARD ; Catherine THIESSART ; Éric MANTEL a donné pouvoir à André DALLE, Aymeric DUPILLE a donné pouvoir à Olivier FADDA

Nombre de Conseillers : En Exercice : **10** : Présents : **6** : Votants : **2** : Pouvoir : **2**

Date d'affichage de la convocation : 29/11/2022

Secrétaire de Séance : Claudine HUBERT

Délibération 21/2022 : [Adoption du procès-verbal de la séance du conseil Municipal du 19 septembre 2022](#)

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération 22/2022 : [Décision modificative n°2 du budget prévisionnel](#)

Au budget prévisionnel 2022, le conseil avait voté à l'article 6554 : 65 000€ correspondant aux montants prévisionnels des contributions de la commune à reverser au regroupement scolaire. « SIVOS »

La somme versée au SIVOS en 2022 est de : **67733,85€** soit un dépassement du budget prévisionnel de **2733.58€**.

On propose de faire une Décision modificative du budget prévisionnel pour abonder le chapitre 65 article 6554 de la somme de 3000€, en prenant les crédits disponibles du compte 022 dépenses imprévues de fonctionnement.

Pour le paiement des travaux de Cabrema TP, concernant les travaux de création d'un trottoir rue des Moulins (RD116e) d'un montant total de 41972.94€, nous devons abonder l'opération 109 de 37 000 € prévu au budget prévisionnel soit un surcôt d'un montant de **4972.94€** pour cela nous proposons de prendre le crédit du compte 020 dépenses imprévues d'investissement.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- 1) D'accepter d'apporter au Budget primitif 2022 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Délibération 23/2022 : Mise en place de la vidéo surveillance - demandes de subventions

Dans le cadre de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance et des incivilités croissantes la Commune de Duvy propose de mettre en place un dispositif de télé-vidéo-surveillance.

Le montant prévisionnel pour la mise en place de la vidéo surveillance selon le devis établi par la société BERNARD DACHÉ est de 92 943.40 € HT, le montant du devis pourra subir une hausse en fonction de l'inflation.

Demande de subvention pour l'achat d'un système de télé-vidéo-surveillance

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la réalisation des travaux relatifs à l'amélioration et à l'extension du dispositif de vidéoprotection présenté dans l'avant-projet établi par le maître d'ouvrage DACHE
- d'approuver les demandes de subventions auprès des instances concernées.

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération 24/2022 : Désignation des membres de l'association foncière de DUVY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du bureau Foncier et Territoires Ruraux de la Préfecture, il est demandé de désigner 5 propriétaires exploitants ou non autres que ceux désignés par la Chambre d'Agriculture

Le Conseil municipal désigne les membres suivants :

TITULAIRES : Francis DUPILLE, Laurent DESMET, Jean-Claude DESMARET

SUPPLEANTS: Annie LEMOINE, Francine LEROUX

Après délibération l'ensemble de la liste est adopté.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion au RPE pour la période 2021-2025.

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération 25/2022 : Remplacement d'un membre suppléant du SIVOS

Considérant qu'il convient de désigner deux Délégués titulaires et deux Délégués suppléants.
Selon les propositions des Elus.

Liste actuelle : Titulaires : Monsieur André DALLE et Monsieur Olivier FADDA
Suppléants : Madame Caroline BOUFFARD et Madame Catherine THIESSART

Suite à la démission de Madame Catherine THIESSART pour raison professionnelle.

Après concertation, nous approuvons la candidature de Madame Claudine HUBERT pour le remplacement de Madame Catherine THIESSART en tant que suppléante.

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibération 26/2022 : Désignation d'un membre suppléant du syndicat des eaux

A la demande du Président du Syndicat des Eaux il est nécessaire de remplacer Monsieur Alain LEMOINE ne faisant pas partie d'une liste électorale.

Par conséquent, le Maire sollicite les membres du Conseil municipal de Duvy pour assurer la Fonction.

Liste actuelle : Titulaires : Monsieur Éric OBJOIS – Aymeric DUPILLE
Suppléants : Monsieur Éric MANTEL – Alain LEMOINE

Après concertation, nous approuvons la candidature de Monsieur André DALLE pour le remplacement de Monsieur Alain LEMOINE en tant que suppléant.

VOTE : POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

TRAVAUX ET SECURITE:

- La pose de ralentisseurs Rue des perdrix et Rue de Rocquemont est proposée par Monsieur le Maire afin de réduire la vitesse des automobilistes.
- Rue d'Orléans, il a été constaté que des véhicules empruntent le rue à contre sens, il est proposé de mettre en place des balises pour éviter ses comportements dangereux.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE :

- L'extinction de l'éclairage public la nuit est envisagée par la commune pour réduire la consommation de l'énergie, la SICAE est chargée de nous transmettre un devis pour le changement des horloges qui sont trop anciennes pour réaliser l'extinction.

COMMUNICATION :

- Devant de plus en plus d'incivilités, un rappel sous forme papier des bonnes conduites du bien vivre ensemble sera distribué en début d'année à tous les habitants.

FÊTES ET CEREMONIES :

- Épiphanie 2023 : Le dimanche 15 janvier 2023, une dégustation de galette des rois sera organisée par la commune. Les habitants seront conviés à la salle des fêtes afin partager un moment de convivialité pour le début d'année. Au programme : dégustation de galettes des rois, verre de l'amitié et animation musicale.

Fin de la séance à 21h30

Le secrétaire de séance



Le maire